

COMMUNE DE SEUIL D'ARGONNE
CONSEIL MUNICIPAL
Du 26 07 2024

L'an deux mil vingt quatre, le vingt six juillet, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de Seuil d'Argonne étant assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Vincent LOMBART, Maire.

Etaient présents : V. Lombart, M-C. George, M-C. Michel, J. Pinet, M. Ganassali, R. Colin, Y. Gallois, E. Schaeffer, N. Bertin, C. Charton, S. Gauthier.

Absents : M. Lionnet, G. Pirot.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, S. Gauthier, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Demande de subvention LEADER

Délibération n°17

Soucieuse d'améliorer sa capacité à accueillir de nouveaux habitants et l'offre de son parc locatif, la Commune a décidé de procéder à la rénovation du logement communal situé 2, rue de l'Eglise à Triaucourt dans le respect des normes énergétiques en vigueur.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose de solliciter le programme LEADER du PETR Cœur de Lorraine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- valider le projet ;
- valider le plan de financement ci-dessous ;

DEPENSES	Montant total HT	RESSOURCES	Montant sollicité	Pourcentage
Gros Oeuvre	49 000	DETR	84 627	39,65 %
Menuiserie ext	25 064			
Menuiserie int	29 006	Région Climaxion	44 111	20,66 %
Plâtrerie	21 179			
Plomberie	30 800	Fonds verts	12 688	5,94 %
Electricité	7 162			
Sols	9 026	Leader	50 000	23,43 %
Peinture	8 942,50			
Total	180 179,50	Total aides	191 426	89,68 %
Aléas et imprévus	8 950	Fonds propres	22 033,50	10,32 %
Honoraires ...	24 330			
Total dépenses	213 459,50	Total ressources	213 459,50	100 %

- solliciter le programme LEADER du PETR Cœur de Lorraine, à hauteur de 50 000 euros ;
- autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande ;
- autoriser l'autofinancement à appeler du LEADER et à être majoré le cas échéant.

Attribution marché de travaux pour rénovation logement boulangerie

Délibération n°18

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la rénovation du logement de la boulangerie, un appel d'offre a été lancé.

Suite à l'ouverture des plis du 1^{er} juillet 2024, le maître d'œuvre a procédé à l'analyse des offres, laquelle a été présentée à la commission Marchés Publics le 17 juillet 2024.

Vu le code de la commande publique ;

Vu le rapport d'analyse, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, 10 voix pour et 1 abstention, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés publics suivants :

- Pour le lot n°1 : Gros Œuvre

Entreprise ACENOR – 2, Grande Rue – 55130 Demange-aux-Eaux est la mieux-disante. Le montant des travaux proposé s'élève à 49 000,00 euros H.T.

- Pour le lot n°2 : Menuiserie Exterieur

S.A.R.L DIFER – 5, rue des Allonvaux – 55100 Vedun est la mieux-disante. Le montant des travaux proposé s'élève à 25 064,00 euros H.T.

- Pour le lot n°3 : Menuiserie Intérieure

S.A.R.L STEINER MENUISERIE – 2, impasse Marcel Pagnol – 55000 Savonnières-devant-Bar est la mieux-disante. Le montant des travaux proposé s'élève à 29 006,00 euros H.T.

- Pour le lot n°4 : Plâtrerie

S.A.S P.TABACCHI – rue des Valottes – 55000 Fains-Véel est la mieux-disante. Le montant des travaux proposé s'élève à 21 179,00 euros H.T.

- Pour le lot n°5 : Plomberie chauffage

S.A.R.L OBERT – 23, route de Verdun – 55100 Dugny-sur-Meuse est la mieux-disante. Le montant des travaux proposé s'élève à 30 800,00 euros H.T.

- **Pour le lot n°6 : Electricité**

S.A.S EGB Clément FEVEZ – 5 bis, rue de Bellenette – 55250 Evres est la mieux-disante. Le montant des travaux proposé s'élève à 7 162,00 euros H.T.

- **Pour le lot n°7 : Sols**

S.A.S PAYMAL S. – 7, route de Bar – 55000 Chardogne est la mieux-disante. Le montant des travaux proposé s'élève à 9 026,37 euros H.T.

- **Pour le lot n°8 : Peinture**

S.A.S JACQUET – 107, Grande Rue – 55130 Demange-aux-Eaux est la mieux-disante. Le montant des travaux proposé s'élève à 8 942,50 euros H.T.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Vente d'un terrain à bâtir

Délibération n°19

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°34 du 26 octobre 2023, la Commune a décidé de proposer à la vente, au prix de 5 € le m², la parcelle AA 40 et une partie de la parcelle AA 42 situées rue du Commandant Laflotte, pour la construction d'une maison d'habitation.

En outre, il informe le Conseil Municipal de la réception en mairie le 29 mai 2024 d'un courrier, dans lequel Monsieur et Madame CARDOT Maxime expriment leur souhait de se porter acquéreurs du terrain avec le projet d'y construire une nouvelle maison conformément aux dispositions prévues par le règlement en vigueur.

Dans l'attente de la réalisation par le géomètre du bornage, préalable nécessaire à la transaction, Monsieur le Maire propose de réserver le terrain pour Monsieur et Madame CARDOT Maxime.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de réserver le terrain aux intéressés.

Numérotation mairie et logement Senard

Délibération n°20

Monsieur le Maire explique qu'à ce jour, un seul numéro de voirie est attribué à la fois pour la mairie et le logement communal sis rue de Lorraine à Senard.

Or bien qu'adjacents, ces deux bâtiments possèdent chacun leur propre entrée

Ainsi, le Maire propose d'attribuer, pour régularisation, le numéro 2 à la mairie et le numéro 4 au logement communal situés parcelle 480 B 207.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, la numérotation telle que proposée ci-dessus.

S.M.G.G – transfert de compétence eau

Délibération n°21

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du transfert de compétence « eau » et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au conseil municipal de chaque commune adhérente au Syndicat Mixte Germain Guérard, de se prononcer sur la demande d'adhésion de nouvelles communes.

Le Conseil Municipal de la commune de Brocourt-en-Argonne a délibéré en date du 17 février 2024 pour adhérer au S.M.G.G au 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil Municipal de la commune de Récicourt a délibéré en date du 18 septembre 2023 pour adhérer au S.M.G.G au 1^{er} janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable pour ces deux nouvelles demandes d'adhésion.

Questions diverses

Travaux

Réserve incendie

Monsieur le Maire représente le dernier devis concernant la création de la deuxième réserve incendie dont le montant s'élève, pour mémoire, à 51 236,38 euros T.T.C. En raison du dépassement du coût global de l'opération lié aux difficultés techniques causées entre autres par la nature des terrains et la hausse des coûts des matériaux, il est décidé de différer les travaux et de se rapprocher de la Préfecture pour demander une reconsidération éventuelle du dossier de subvention tel que déposé au titre la D.E.T.R.

Reconstruction mairie Senard

Quelques finitions et installations restent à effectuer, notamment en matière de sécurité.

Aire de jeux multigénérationnelle

Le terrassement a été réalisé. En raison des mauvaises conditions météorologiques, la poursuite des travaux est suspendue. En conséquence, une prorogation de deux mois a été sollicitée pour l'achèvement des travaux et permettre le bouclage du dossier de demande de subvention auprès du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Etang communal

Les derniers travaux de l'étang sont également retardés en raison d'une forte pluviométrie.

Inauguration mairie et Fête à Senard

L'inauguration de la mairie de Senard aura lieu le 15 août à partir de 10 h 45 et sera suivie d'un vin d'honneur offert par la Municipalité.

Poursuite des festivités avec repas et animations organisés par le Comité des Fêtes et de la Culture à l'occasion de la Fête patronale.

Fête à Triaucourt

La traditionnelle Fête des Familles se déroulera le week-end des 24 et 25 août selon le format habituel. Un devis a été demandé Au Bon Seuil pour l'organisation du pot de l'Amitié.

Logements communaux

Monsieur Moretti qui occupait le 2^{ème} étage de l'immeuble situé 12, rue Commandant Laflotte a restitué son logement. L'appartement reste vacant pour permettre des travaux de rafraîchissement.

Le logement communal de Senard est loué depuis le 19 juillet à Madame FRAXE Pauline.

Maison de Santé

Le permis de construire de la Maison de Santé a été accordé par la D.D.T de la Meuse.